

Sommaire des délibérations du Conseil Municipal du 20 mai 2019

N° des délibérations	Intitulé de délibération
059/2019	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USV échecs pour son accession et sa participation à la plus haute division de championnat de France des clubs : le TOP 12
060/2019	Intégration de nouveaux grades dans le RIFSEEP
061/2019	Avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes au représentant de l'État
062/2019	Création de poste du service urbanisme règlementaire de la direction de l'aménagement et l'urbanisme
063/2019	Suppression de poste du service urbanisme règlementaire de l'aménagement et l'urbanisme
064/2019	Créations de poste au sein des directions des bâtiments et de l'espace public du pôle territoire et cadre de vie
065/2019	Suppression de poste au sein des directions des bâtiments et de l'espace public du pôle territoire et cadre de vie
066/2019	Saisine de la commission consultative des services publics locaux – préparation de délégation de service public relative à l'exploitation du service halles et marchés forains
067/2019	Aménagement de pistes cyclables sur le territoire de Villejuif - Demande de subvention auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain
068/2019	Réaménagement des espaces verts et Voirie Réseaux Divers (VRD) du Parc Pablo Neruda - Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain
069/2019	Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert de prestations intellectuelles pour des missions obligatoires de contrôles techniques bâtiments, de diagnostics amiante, plomb et termites, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
070/2019	Demande de permis de construire pour une maison de l'environnement au 40, rue René Hamon
071/2019	Lancement d'un appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration complète du stade Gabriel THIBAUT

072/2019	Suppression du périmètre d'étude numéro 3 des « sept périmètres d'études rives RD-7 », délégué au syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne
073/2019	Modifie l'article 1 de la délibération n° 14/2019 du 20 février 2019 : cession au profit de la SCCV Villejuif 1 du terrain situé 102, rue Ambroise Croizat à Villejuif (Val-de-Marne)
074/2019	Acquisition d'une parcelle de terrain située 142, avenue de Stalingrad à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AV numéro 338
075/2019	Cession au profit de la Société LEGENDRE IMMOBILIER de diverses propriétés situées 77 à 79 et 81, avenue de paris et 7, rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne)
076/2019	Modifie l'article 2 de la délibération n°18/165 du 20/11/2018 : Valide le compte-rendu de gestion par le SAF 94 du périmètre d'études numéro 5 des « sept périmètres d'études rives RD-7 »
077/2019	Avis favorable au lancement par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de la procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villejuif sur le périmètre du parc situé sur le stade Gabriel Thibault - parcelle O226.
078/2019	Demande de subvention au conseil régional dans le cadre du dispositif « bouclier de sécurité »
079/2019	Attribution des lots 1 projets bâtiments et 2 projets d'aménagement et d'infrastructures relatifs aux prestations de services de bureau d'études et de conception
080/2019	Attribution du marché de fourniture et installation de matériels et mobiliers pour le groupe scolaire Simone Veil
081/2019	Modification de marché n°2 du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un nouveau groupe scolaire Simone Veil



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 059/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USV ECHECS POUR SON ACCESSION ET SA PARTICIPATION À LA PLUS HAUTE DIVISION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS : LE TOP 12

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 et 10,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.1611-4.

VU le budget communal.

CONSIDÉRANT que l'action des associations et clubs sportifs locaux participent, au titre de l'intérêt général, à la politique publique locale sportive,

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite octroyer une subvention à l'USV ECHECS pour sa participation au TOP 12,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'USV ECHECS pour la saison 2018/2019.

Article 2 : Dit que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget communal.

 **Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 33 voix pour ; 9 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 / 05 / 2019

Le Maire



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 060/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : INTÉGRATION DE NOUVEAUX GRADES DANS LE RIFSEEP

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

VU le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

VU l'arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

VU l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

VU l'arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

VU la délibération n°127/2017 du conseil municipal du 15 décembre 2017 ayant pour objet la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents de la ville de Villejuif,

VU les annexes 1 et 2 intégrant les nouveaux grades dans le tableau des plafonds IFSE et CIA.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux nouveaux cadres d'emplois éligibles,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : L'application de la délibération n°127/2017 du 15 décembre 2017 est étendue comme suit en ajoutant le régime indemnitaire correspondant aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- Conservateurs territoriaux du patrimoine
- Conservateurs territoriaux de bibliothèques
- Attachés territoriaux de conservation du patrimoine
- Bibliothécaires territoriaux
- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- Médecins territoriaux

Ces cadres d'emplois sont intégrés dans les tableaux indiquant les plafonds IFSE et CIA conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 4 : Dit que ces dispositions sont d'application immédiate.

Article 5 : Les crédits nécessaires seront imputés sur le budget communal, chapitre 12.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 12 voix contre ; 7 abstentions



<i>Cadres d'emplois</i>	Groupes de fonction	Fonctions/postes de la collectivité	Montants maximums annuels de l'IFSE	Montants maximum IFSE des agents logés pour nécessité absolue de service	Montants maximums annuels du CIA
<i>Filière culturelle</i>					
<i>Conservateurs territoriaux du patrimoine</i>	A1	DGS/DGA	46 920 €	25 810 €	8280 €
	A2	Directeurs/Directeurs adjoints	40 290 €	22 160 €	7 110 €
	A3	Chefs de service ou de structure	34 450 €	18 950 €	6 080 €
	A4	Chargés de mission/expertise particulière/adjoints aux responsables de services/responsables de secteurs	31 450 €	17 298 €	5 550 €
<i>Conservateurs territoriaux de bibliothèques</i>	A2	Directeurs/Directeurs adjoints	34 000 €	34 000 €	6 000 €
	A3	Chefs de service ou de structure	31 450 €	31 450 €	5 550 €
	A4	Chargés de mission/expertise particulière/adjoints aux responsables de services/responsables de secteurs	29 750 €	29 750 €	5 250 €
<i>Attachés territoriaux de conservation du patrimoine</i>	A3	Chefs de service ou de structure	29 750 €	29 750 €	5 250 €
	A4	Chargés de mission/expertise particulière/adjoints aux responsables de services/responsables de secteurs	27 200 €	27 200 €	4 800 €
<i>Bibliothécaires territoriaux</i>	A3	Chefs de service ou de structure	29 750 €	29 750 €	5 250 €
	A4	Chargés de mission/expertise particulière/adjoints aux responsables de services/responsables de secteurs	27 200 €	27 200 €	4 800 €
<i>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</i>	B2	Responsables adjoints/responsables de secteurs/Expertise/Maitrise d'une compétence rare ou complexe	16 720 €	16 720 €	2 280 €
	B3	Gestionnaires/Collaborateurs de DGA et directeurs/Chargés de/Opérationnels	14 960 €	14 960 €	2 040 €

Vu et annexé à ma délibération n° 060/2019
en date du 20 mai 2019

Le Maire de Villejuit



INTEGRATION DE NOUVEAUX GRADES AU RIFSEEP

ANNEXE 2 – Plafonds IFSE et CIA Filière médico-sociale

Cadres d'emplois	Groupes de fonction	Fonctions/postes de la collectivité	Montants maximums annuels de l'IFSE	Montants maximum IFSE des agents logés pour nécessité absolue de service	Montants maximums annuels du CIA
Filière médico-sociale					
Médecins territoriaux	A2	Directeurs/Directeurs adjoints	43 180 €	43 180 €	7 620 €
	A3	Chefs de service ou de structure	38 250 €	38 250 €	6 750 €
	A4	Chargés de mission/expertise particulière/adjoints aux responsables de services/responsables de secteurs	29 495 €	29 495 €	5 205 €



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019
Le Maire

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 061/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET: AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ET LA COMMUNE DE VILLEJUIF POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2131-1, R. 2131-1 et R. 2131-3,

VU la délibération n°99/2015 du 25 septembre 2015 portant convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

VU la délibération n°196/2016 du 9 septembre 2016 portant convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes au représentant de l'État,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son projet de dématérialisation, la Ville souhaite changer de tiers de télétransmission des actes,

CONSIDÉRANT qu'il convient pour cela de prendre un avenant à la convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes au représentant de l'État annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'État et la commune de Villejuif pour la télétransmission des actes au représentant de l'État annexée à la présente délibération.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE



AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOU MIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ENTRE LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ET LA COMMUNE DE VILLEJUIF

CHANGEMENT D'OPERATEUR EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION DES ACTES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 06 octobre 2015 et renouvelée le 10 janvier 2017 signée entre :

- 1) la Préfecture du Val-de-Marne représentée par M. Christian ROCK, Secrétaire générale, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
- 2) et la commune de Villejuif, représentée par son Maire, agissant en vertu d'une délibération du 20 mai 2019, ci-après désignée : la « collectivité ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'article 2.1 de la convention susvisée est modifié comme suit :

ARTICLE 2.1 – L'opérateur de transmission et son dispositif

Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant : **ADULLACT S2low**. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 22 janvier 2007 par le ministère de l'Intérieur.

La société chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargée de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un marché signé le 4 janvier 2019 pour une durée de quatre 4 années. »

Article 2

Toutes les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant prend effet à compter du 20 mai 2019.

Fait à Créteil

et à Villejuif,

Le

En deux exemplaires originaux.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale

Le Maire,

Fabienne BALUSSOU

Franck LE BOHELLEC



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 062/2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

**OBJET : CRÉATION DE POSTE DU SERVICE URBANISME
REGLEMENTAIRE DE LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU le budget communal,

VU l'avis du Comité technique le 14 mars 2019,

CONSIDÉRANT que l'évolution du service urbanisme réglementaire de la direction de l'aménagement et l'urbanisme, sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer du poste suivant : 1 instructeur (catégorie B, filière administrative, rédacteur).

Article 2 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.

Article 3 : À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, aliéna 2 « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 9 voix contre ; 10 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LCAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 mai 2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 063/2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

**OBJET : SUPPRESSION DE POSTE DU SERVICE URBANISME
REGLEMENTAIRE DE LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU l'avis du Comité technique le 14 mars 2019,

CONSIDÉRANT que l'évolution du service de l'urbanisme réglementaire de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer le poste suivant : 1 responsable adjoint (catégorie A, attaché territorial).



Franck LE BOHELLEC
Maire

Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 23 voix pour ; 7 voix contre ; 13 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 / 05 / 2019
Le Maire

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 064 /2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : CREATIONS DE POSTE AU SEIN DES DIRECTIONS DES BÂTIMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC DU PÔLE TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU le budget communal,

VU l'avis du Comité technique le 14 mars 2019,

CONSIDÉRANT que l'évolution de la direction des bâtiments et de la Direction de l'espace public du Pôle territoire et cadre de vie, sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de créer les postes suivants :

- un poste de responsable de service de catégorie B, technicien.
- deux postes de chargés d'opérations de catégorie A, ingénieur, ingénieur principal,
- un poste de chargé d'opération de catégorie B, technicien principal de 2^{ème} classe,
- deux postes de chargés d'opérations de catégorie C, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal,
- sept postes de responsables de secteur de catégorie C, adjoint technique principal 1^{ère} classe (1) et 2^{ème} classe (1), agent de maîtrise (1), agent de maîtrise principal (2) adjoint technique (2),
- cinq postes d'agents polyvalents de catégorie C, agent de maîtrise principal (3), adjoint technique principal 1^{ère} classe (2),
- un poste de magasinier de catégorie C, agent de maîtrise,
- un poste d'agent comptable de catégorie C, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- trois postes d'agents polyvalents espaces verts de catégorie C, agent de maîtrise principal,
- un poste de responsable de service, catégorie C, agent de maîtrise principal,
- un poste de chargé d'études techniques/projets paysagers, catégorie C, agent de maîtrise principal,
- un poste de coordinateur des chauffeurs de catégorie B, grade de rédacteur.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 6 voix contre ; 13 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTE AU SEIN DES DIRECTIONS DES BÂTIMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC DU PÔLE TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 108-3,

VU l'avis du Comité technique le 14 mars 2019,

CONSIDÉRANT que l'évolution de la direction des bâtiments et de la Direction de l'espace public du Pôle territoire et cadre de vie, sans avoir d'incidence sur les ressources humaines dédiées, nécessite des modifications de niveau de mission et de catégorie qui impliquent de supprimer puis de créer des postes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer les postes suivants :

- un poste de dessinateur de catégorie C, agent de maîtrise,
- deux postes de responsables de service de catégorie A, ingénieur, ingénieur principal,
- quatre postes de contremaîtres adjoints de catégorie C, agent de maîtrise principal (1), adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (2), adjoint technique (1),
- trois postes de contremaîtres de catégorie C, agent de maîtrise principal,
- un poste de gestionnaire achat de catégorie C, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'agent polyvalent tout corps d'état de catégorie C, agent de maîtrise principal,
- deux postes d'agents d'entretien de la voirie de catégorie C, agent de maîtrise principal, adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- cinq postes de responsables adjoints de catégorie C, agent de maîtrise principal (2), agents de maîtrise (2), adjoint technique principal de 2^{ème} classe (1),
- six postes de responsables de secteur de catégorie C, agents de maîtrise principaux (3), technicien (1), technicien principal de 2^{ème} classe (1), rédacteur (1),
- un poste de jardinier, catégorie C, adjoint technique,



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 6 voix contre ; 13 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Égalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 066/2019

SEANCE DU LUNDI 20 MAI 2019

OBJET : SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – PREPARATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION DU SERVICE HALLES ET MARCHES FORAINS

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-4 et L.1413-1,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT que la délégation de service public de l'exploitation du service halles et marchés forains arrive à terme le 31 décembre 2019,

CONSIDERANT qu'il convient d'ores et déjà d'engager la procédure pour un éventuel renouvellement,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de saisir la Commission consultative des services publics locaux avant de pouvoir se prononcer sur le principe d'une délégation de service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise la saisine de la Commission consultative des services publics locaux afin qu'elle rende un avis sur les délégations de service public de l'exploitation du service halles et marchés forains.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la saisine de la Commission consultative des services publics locaux.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adopté à l'unanimité



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 067/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE VILLEJUIF - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la délibération du Conseil Municipal n°65/2017 du 10 juillet 2017 portant transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « Vélib » du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de poursuivre son effort de développement de solutions de mobilité durable,

CONSIDÉRANT que la Métropole du Grand Paris soutient financièrement les projets qui contribuent à la réduction des nuisances et à la lutte contre la pollution au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris pouvant atteindre 50% du coût de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : Autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la métropole du Grand Paris pour l'aménagement de pistes cyclables sur le territoire de Villejuif.

ARTICLE 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget communal.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des actes et pièces annexes afférents à cette demande.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 19 voix contre



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 68/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : REAMENAGEMENT DES ESPACES VERTS ET (VRD) DU PARC PABLO NERUDA - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de procéder à des travaux de réaménagement et de réfection du parc Pablo NERUDA pour préserver son cadre naturel,

CONSIDÉRANT que la Métropole du Grand Paris soutient financièrement les projets qui contribuent à la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie en veillant à la réduction des nuisances et à la lutte contre la pollution au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la Métropole du Grand Paris pour le réaménagement des espaces verts et de VRD du parc Pablo NERUDA du centre-ville.

ARTICLE 2 : Toute somme reçue au titre de la subvention sera imputée au chapitre 13 du budget communal.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des actes et pièces annexes afférents à cette demande.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 36 voix pour ; 7 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 / 05 / 2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR DES MISSIONS OBLIGATOIRES DE CONTRÔLES TECHNIQUES BATIMENTS, DE DIAGNOSTICS AMIANTE, PLOMB ET TERMITES, DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU le Code de la Commande Publique notamment les articles L.2124-2, R2113-1, R2124-1-1, R2131-17 et R2162-4-2,

CONSIDÉRANT la nécessité en missions annexes obligatoires et complémentaires de contrôle techniques, de diagnostics amiante, plomb et termites et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé aux missions de maîtrise d'œuvre internes ou externes dans le cadre des phases de conception et réalisation de travaux du domaine bâti de la Ville de Villejuif,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour ce faire, de procéder au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme d'accords-cadres mono attributaire à bons de commandes,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la conclusion accords-cadres mono attributaire de prestations intellectuelles à bons de commande.

ARTICLE 2 : Dit que la consultation est décomposée en trois lots dont les montants maximum annuels sont les suivants :

Lot numéro 1, contrôle technique bâtiment : 150 000€ H.T soit 180 000€ TTC ;
Lot numéro 2, diagnostics amiante, plomb et termites : 300 000€ H.T soit 360 000€ TTC ;

Lot numéro 3, coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : 100 000€ H.T soit 120 000€ TTC.

ARTICLE 3 : Chaque accord-cadre à bon de commande débutera à compter de sa notification pour un an et pourra être renouvelable trois fois sans excéder quatre années d'exécution consécutives.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 du budget communal prévu à cet effet.

ARTICLE 5 : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché et tous les actes afférents.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 070/2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON DE L'ENVIRONNEMENT AU 40, RUE RENÉ HAMON

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

VU le code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 421-1 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de construire un équipement public de type « *maison de l'environnement* » pour accueillir toutes les associations existantes,

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construire doit être déposée par la Ville de Villejuif concernant les travaux de construction « *d'une maison de l'environnement* »,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt du permis de construire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt du permis de construire relatif aux travaux de construction d'une maison de l'environnement au 40 rue René Hamon, sur les parcelles cadastrées section Y numéro 389 pour 80 m², section Y n° 418 pour 6 m² et Y n° 421 pour 2 m² et Y n° 423 pour 34 m².


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 19 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 / 05 / 2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 071/2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : LANCEMENT UN APPEL D'OFFRES OUVERT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA RESTRUCTURATION COMPLETE DU STADE GABRIEL THIBAUT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-11, L.2124-2 et R2124-2-1^oalinéa, L2431-1 et R2431-3-2^o alinéa et R2431-3-4^oalinéa,

VU la délibération n°19-2018 du 22 février 2018 portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres,

VU le budget communal,

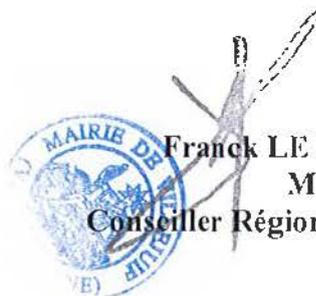
CONSIDERANT le projet de restructuration du stade Gabriel THIBAUT, implanté au nord-est de la commune, sis 3/9 rue Séverine, afin d'optimiser les conditions d'accueil des usagers, notamment scolaires, et d'accompagner le développement du mouvement sportif et associatif sur le territoire par la prise en compte des besoins et des attentes exprimés par les clubs utilisateurs,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mise en concurrence de maîtrise d'œuvre selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour désigner une équipe en charge de la restructuration du stade Gabriel THIBAUT,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence formalisée selon un appel d'offres ouvert pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Stade Gabriel THIBAUT situé au 3/9 rue Séverine à Villejuif.

ARTICLE 6 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 du budget communal.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 6 voix contre ; 11 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 / 05 / 2019

Le Maire



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 072/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

SUPPRESSION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES NUMÉRO 3 DES "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7", DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-17,

VU le code de l'urbanisme, et plus particulièrement les articles L.111-9 et L.111-10 qui fixent les dispositions selon lesquelles un projet d'aménagement peut être pris en considération,

VU la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juin 1995 décidant l'adhésion de la Commune de Villejuif au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (S.A.F.94) et approuvant ses statuts,

VU la délibération du Conseil municipal du 6 mai 2004 décidant la mise en place de sept périmètres d'études "*Rives RD7 - avenue de Paris & boulevard Maxime Gorki*", et fixant les modalités d'intervention du Syndicat Mixte d'Action Foncière dans ces périmètres,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2006, décidant l'extension du périmètre n° 3 des sept périmètres d'études sur les rives nord de la RD7 et définissant les modalités d'intervention du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne dans ces périmètres,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2007, décidant une seconde extension du périmètre n° 3 des sept périmètres d'études sur les rives nord de la RD7, et définissant les modalités d'intervention Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne dans ce périmètre,

VU la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2010, décidant une troisième extension du périmètre n° 3 des sept périmètres d'études sur les rives nord de la RD7, et définissant les modalités d'intervention Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne dans ce périmètre,

VU la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2013, décidant une quatrième extension du périmètre n° 3 des sept périmètres d'études sur les rives nord de la RD7, et définissant les modalités d'intervention Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne dans ce périmètre,

VU la délibération n°2017-02-28-434 de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre du 28 février 2017, instituant un droit de préemption sur l'ensemble de son territoire,

VU la délibération n°2017-02-28-696 de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre du 27 juin 2017, instaurant le droit de préemption

urbain renforcé sur les périmètres d'études délégués au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) sur le territoire de Villejuif et déléguant ce droit au SAF 94,

VU la délibération n° 117-2018 du 28 septembre 2018, validant l'acquisition, au prix des comptes conventionnels, auprès du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne des propriétés situées à Villejuif, dans le périmètre numéro 3 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD7".

CONSIDÉRANT que le SAF 94 a acquis, au sein de ce périmètre divers biens dont le portage foncier s'était éteint le 24 juillet 2017 et que la Ville, conformément aux termes des conventions de portage foncier, a racheté ces biens aux prix des comptes conventionnels le 30 janvier 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de supprimer ce périmètre d'études forclos,

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de supprimer la délégation du droit de préemption au SAF 94 au sein de ce périmètre et de déléguer ce droit à la commune de Villejuif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide la suppression du périmètre d'études numéro 3 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD7", incluant les parcelles ci-après désignées :

B numéro	187	59, avenue de Paris
B numéro	52	61, avenue de Paris
B numéro	53	63, avenue de Paris
B numéro	256	69 à 71, avenue de Paris
B numéro	56	75, avenue de Paris
B numéro	161	77 à 79, avenue de Paris
B numéro	143	81, avenue de Paris
B numéro	142	7, rue Henri Barbusse
B numéro	176	7, rue Henri Barbusse
B numéro	64	19, rue Henri Barbusse
B numéro	134	60 à 64, rue Pasteur
P numéro	175	66 à 68, rue Henri Barbusse
P numéro	23	70, rue Henri Barbusse

ARTICLE 2 : Demande à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de supprimer la délégation donnée au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, par délibération du 27 juin 2017, pour exercer le droit de préemption urbain renforcé au sein de ce périmètre.

ARTICLE 3 : Demande à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre de déléguer à la Commune de Villejuif le droit de préemption urbain renforcé sur les parcelles susmentionnées.

ARTICLE 4: Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

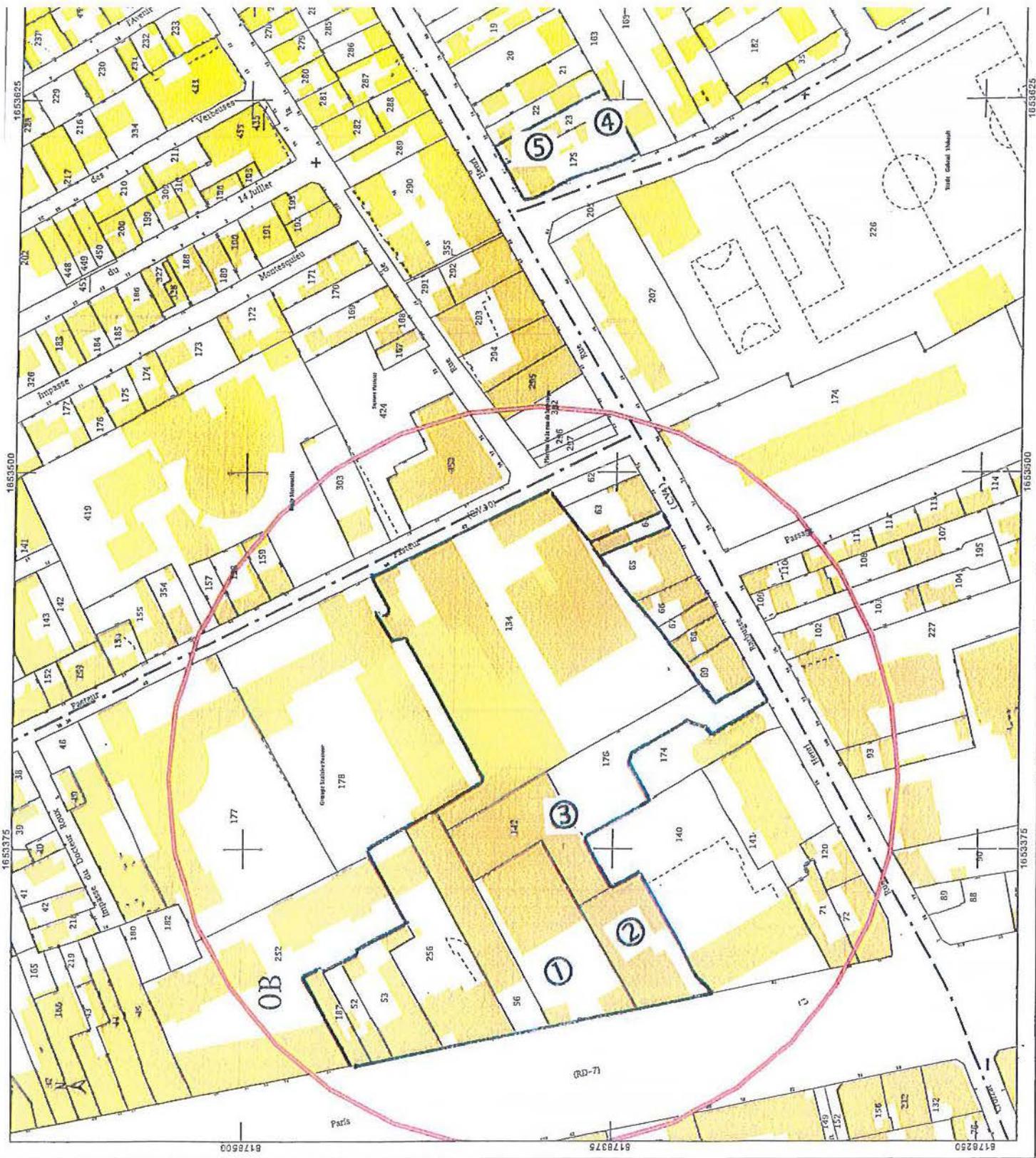
ARTICLE 5 : Conformément à l'article R.111-26-1 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

ARTICLE 6 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Madame la Présidente du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne et Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 17 abstentions



OBJET : SUPPRESSION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES RD7-3 DES SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD7, DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

Vu et annexé à ma délibération n° 072/2019
 en date du 20 mai 2019

Maire de Villejuif





VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 073/ 2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : MODIFIE L'ARTICLE 1 DE LA DÉLIBÉRATION N° 14/2019 DU 20 FÉVRIER 2019 : CESSIION AU PROFIT DE LA SCCV VILLEJUIF 1 DU TERRAIN SITUÉ 102, RUE AMBROISE CROIZAT À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération n° 116/2018 du Conseil municipal du 28 septembre 2018, validant le principe de la cession au profit de la Société CEPROM du terrain situé 102, rue Ambroise Croizat à Villejuif,

VU la délibération n° 14/2019 du Conseil municipal du 20 février 2019, décidant la cession au profit de la Société CEPROM du terrain situé 102, rue Ambroise Croizat à Villejuif,

VU le budget communal,

VU l'estimation de France Domaine,

CONSIDÉRANT que l'acquéreur du terrain n'est plus la Société CEPROM, mais la Société civile de construction-vente SCCV VILLEJUIF 1, créé pour réaliser cette opération, et dont le gérant est la Société CEPROM,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de modifier l'article 1 de la délibération n° 14/2019 du Conseil municipal du 20 février 2019, pour permettre la poursuite de cette opération, et notamment la signature des différents actes notariés,

CONSIDÉRANT que les autres conditions de la vente demeurent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de délibération n°14/2019 est modifié comme suit :
« Décide la cession au profit de la SCCV VILLEJUIF 1 (ou à toute personne morale s'y substituant) du terrain situé 102, rue Ambroise Croizat à Villejuif (Val-de-Marne), cadastré section E numéro 58, au prix de 1 900 000 € HT (un million neuf cent mille euros hors taxe)».

ARTICLE 2 : Dit que tous les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 3: Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.
- Monsieur le Directeur de la SCCV VILLEJUIF 1.



Franck LE BOHELLEC

Maire

Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 33 voix pour ; 2 voix contre ; 8 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 074/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE 142, AVENUE DE STALINGRAD À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE), CADASTRÉE SECTION AV NUMÉRO 338

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU l'estimation de France Domaine,

CONSIDÉRANT que les Consorts OUAKNINE sont propriétaires d'une parcelle de terrain située 142, avenue de Stalingrad à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AV numéro 338 pour 185 m²,

CONSIDÉRANT que cette parcelle a été aménagée en une sente piétonne qui permet entre autres de rallier le groupe scolaire Robert Lebon depuis l'avenue de Stalingrad,

CONSIDÉRANT que la coulée verte départementale passe également sur ce terrain,

CONSIDÉRANT que cette parcelle est donc grevée de fait par une servitude de passage public depuis plus d'une décennie et par conséquent ne peut être cédée qu'à la collectivité,

CONSIDÉRANT l'accord intervenu entre les parties pour une cession au profit de la Commune au prix de 20.000 euros,

CONSIDÉRANT que France Domaine a validé les termes de cette transaction,

CONSIDÉRANT qu'il convient donc que le Conseil municipal valide cette acquisition,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide l'acquisition auprès des Consorts OUAKNINE de la parcelle de terrain située 142, avenue de Stalingrad à Villejuif (Val-de-Marne), cadastrée section AV numéro 338, d'une superficie de 185 m², au prix de 20.000 euros.

ARTICLE 2 : Dit que cette dépense sera inscrite au budget communal de l'année en cours, chapitre 20.

ARTICLE 3 : Dit que tous les droits et émoluments liés à cette transaction seront à la charge de la Commune.

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Les Consorts OUAKNINE, propriétaires.
- Madame la Trésorière de la Commune.

ARTICLE 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.



Franck LE BOIHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 41 voix pour ; 2 abstentions

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE

Pôle Gestion publique

Service : Pôle d'Évaluation Domaniale

Adresse : 1, place du Général Billotte - 94040 CRETEIL Cedex

Téléphone : 01 43 99 38 00

Fax : 01 43 99 37 81

Le 19/04/2019

La Directrice Départementale des Finances publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Franz LISSOSI

Téléphone : 01.43.99.36.77

Courriel : franz.lissosi@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. : 2019-042V0380

à

Mairie de Villejuif

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier

94 807 VILLEJUIF Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : 142 AVENUE DE STALINGRAD – VILLEJUIF

VALEUR VÉNALE : 20 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Commune de Villejuif

Mme Agnès BARRIERE
(A-BARRIERE@villejuif.fr)

2 – Date de consultation

Date de réception

Date de visite

Date de constitution du dossier « en état »

: 08/04/2019

: 10/04/2019

:

:

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Avis domanial sur la valeur vénale d'une parcelle de terrain située 142 avenue de Stalingrad à Villejuif

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Descriptif du bien évalué : Section AV n° 336 pour une contenance totale de 418 m²

Parcelle de terrain nue cadastrée section AV n° 336, d'une superficie totale de 3418 m² située en zone UA du PLU de la commune de Villejuif.

Parcelle de terrain grevée de fait par une servitude de passage public qui permet de rallier entre autres le groupe scolaire Robert Lebon depuis l'avenue de Stalingrad.

Cette sente piétonne a été aménagée en espace public depuis plusieurs décennies. Elle devait faire l'objet d'une rétrocession au profit de la collectivité publique.

Vu et annexé à ma délibération n° 074
en date du 20 mai 2019
Le Maire de Villejuif



5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Indivision NERI
- Situation d'occupation : libre d'occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UA du PLU approuvé le 16/12/2015.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE : PAR COMPARAISON

La commune de Villejuif envisage d'acquiesce le bien et souhaite préalablement obtenir l'avis des Domaines sur la valeur vénale dudit bien :

Après enquête et sous réserve des informations fournies, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale du bien peut être estimée à 20 000 €.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

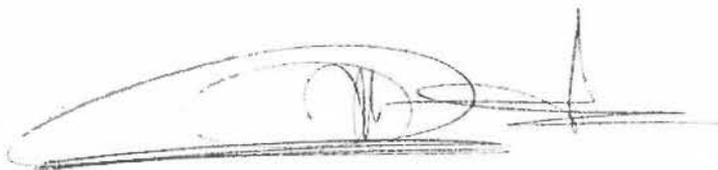
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques et par délégation,



Franz LISSOSI

Inspecteur des Finances Publiques



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON, M. LÉCAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 075/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : CESSIION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LEGENDRE IMMOBILIER DE DIVERSES PROPRIÉTÉS SITUÉES 77 À 79 ET 81, AVENUE DE PARIS ET 7, RUE HENRI BARBUSSE À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la proposition d'achat formulée par la Société LEGENDRE IMMOBILIER,

CONSIDÉRANT que la Commune est propriétaire de divers biens immobiliers situés 77 à 79 et 81, avenue de Paris et 7, rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne), appartenant au domaine privé communal et par conséquent cessibles,

CONSIDÉRANT que la Société LEGENDRE IMMOBILIER a pour projet de développer sur ce secteur de la commune une opération de promotion immobilière à vocation économique, incluant les propriétés de la Commune situées 77 à 79 et 81, avenue de Paris et 7, rue Henri Barbusse à Villejuif (Val-de-Marne),

CONSIDÉRANT que ce projet, qui prévoit la réalisation d'un complexe de bureaux et de services, une conciergerie, un espace de coworking, un auditorium, une crèche de 40 berceaux, une salle de sports, un restaurant inter entreprise, une cafétéria, un mur d'escalade et son club sportif, 550 places de stationnement dont un parking de 100 places ouvert au public, des locaux associatifs avec une auberge des idées et une ferme urbaine, répond parfaitement aux objectifs municipaux en matière de développement économique sur le secteur,

CONSIDÉRANT que la Société LEGENDRE IMMOBILIER a formulé une proposition d'achat pour ces biens et qu'il convient, pour permettre au promoteur de finaliser son projet et développer ses partenariats, que la Ville valide dès à présent le principe de la cession de ces biens à son profit.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal sera appelé à délibérer ultérieurement sur la finalisation de cette opération, après validation des conditions financières de vente par France Domaine,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : Valide le principe de la cession au profit de la Société LEGENDRE IMMOBILIER, des biens suivants :

① Une propriété située 77 à 79, avenue de Paris, comprenant un premier pavillon à usage d'habitation d'environ 75 m², un second pavillon à usage de bureaux d'environ 75 m² et en fond de parcelle, un grand bâtiment en charpente métallique et maçonnerie à usage d'entrepôt, d'une surface de 1.500 m² environ. (Parcelle cadastrée section B numéro 161).

② Dans la copropriété située 81, avenue de Paris, cinq appartements (212 m² habitables au total), une boutique sur rue, quatre caves, une salle commerciale

de 57 m² et des locaux d'activités de 720 m². À savoir les lots numéros 2, 3, 5, 7, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 24, 27, 28, 29, 31 de la copropriété. (Parcelle cadastrée section B numéro 143).

③ Une propriété située 7, rue Henri Barbusse comprenant des locaux d'activités d'une surface de 1.700 m² (Parcelles cadastrées section B numéros 142 et 176).

ARTICLE 2 : Confirme l'appartenance au domaine privé communal et la cessibilité des biens susmentionnés en raison de leur non affectation à l'usage public.

ARTICLE 3 : Cette cession interviendra au prix de 10.000.000 euros HT (DIX MILLIONS EUROS HORS TAXES) pour la Commune de Villejuif, TVA en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la validation du prix par France Domaine,

ARTICLE 4 : Le Conseil municipal sera appelé à délibérer ultérieurement sur la finalisation de cette opération, après validation des conditions de vente par France Domaine.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire ou son adjoint délégué sont autorisés à signer avec la Société LEGENDRE IMMOBILIER, ou toute personne morale s'y substituant, tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire est autorisé à donner son accord au dépôt de toute demande d'autorisation administrative et à la constitution de toute servitude qui seront nécessaires à la réalisation du projet de la Société LEGENDRE IMMOBILIER.

ARTICLE 7 : La Société LEGENDRE IMMOBILIER (ou toute personne mandatée par elle) est autorisée à effectuer ou faire effectuer sur les biens communaux toutes les opérations préalables, diagnostics et études de sol nécessaires à la réalisation du projet, et les occupants des sites au moins huit jours avant la date d'intervention.

ARTICLE 8 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Directeur de la Société LEGENDRE IMMOBILIER.
- Madame la Comptable publique.

ARTICLE 9 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 23 voix pour ; 20 voix contre ; 1 abstention

Département :
Val de Marne

Commune :
VILLEJUIF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vu et annexé au **PLAN DE SITUATION 075/2019**
en date du **20 mai 2019**

Le Maire de Villejuif



Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF de CRETEIL
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 37 85 -fax
cdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

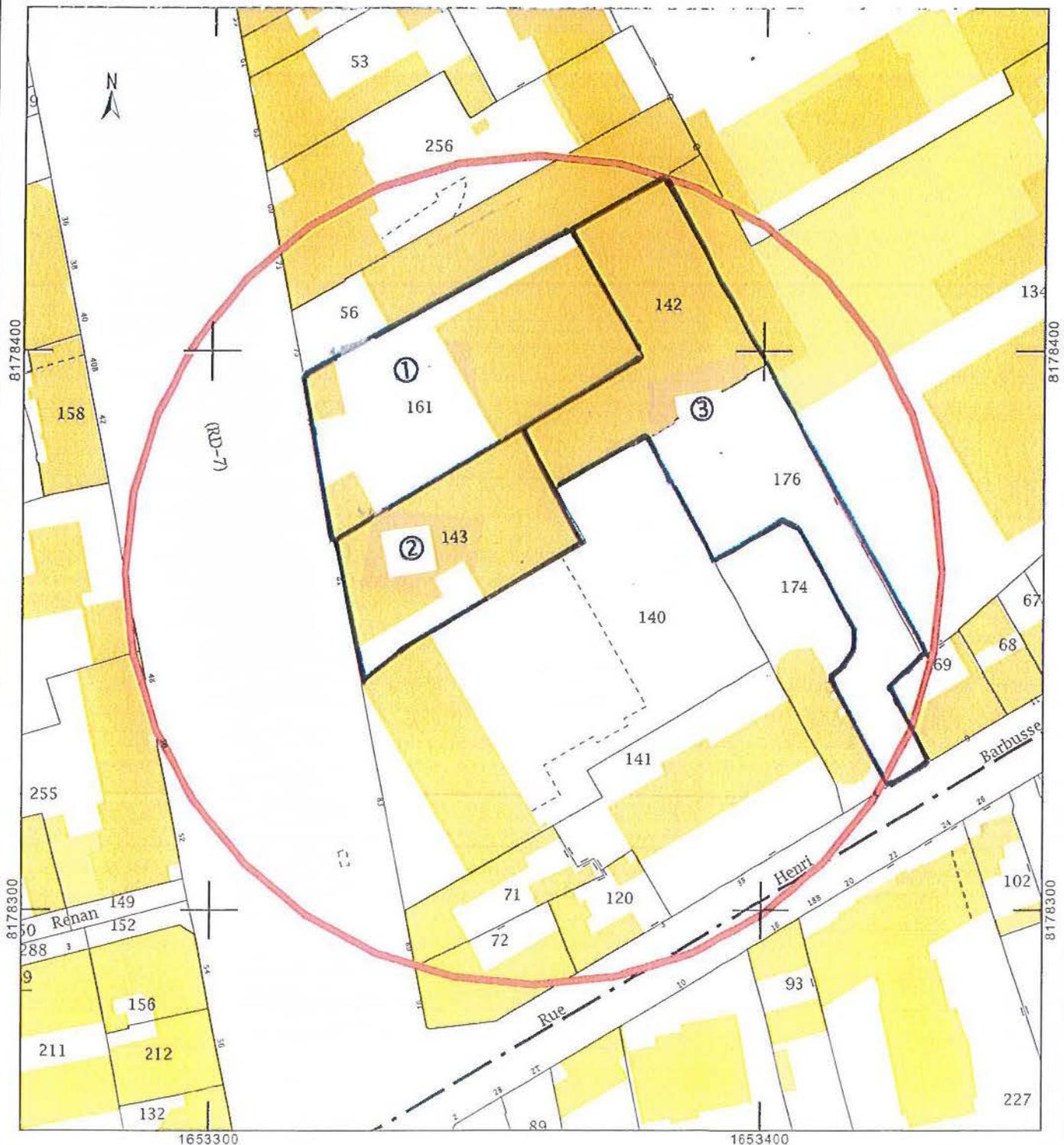
Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/03/2019

Cet extrait de plan vous est délivré par :

OBJET : DÉCIDE LA CESSIION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LEGENDRE IMMOBILIER DE DIVERSES PROPRIÉTÉS SITUÉES 77 À 79 ET 81, AVENUE DE PARIS ET 7, RUE HENRI BARBUSSE À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE).



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE
Pôle Gestion publique
Service : Pôle d'Évaluation Domaniale
Adresse : 1, place du Général Billotte - 94040 CRETEIL Cedex
Mail : ddfip94.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Fax : 01 43 99 37 81

Le 06/05/2019

La Directrice Départementale des Finances publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Franz LISSOSI
Téléphone : 01.43.99.36.77
Courriel : franz.lissosi1@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2019-042V0420

à

Mairie de Villejuif
Hôtel de Ville – Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Service des Affaires Foncières
94 807 VILLEJUIF Cedex

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : DROITS À CONSTRUIRE

ADRESSE DU BIEN : 77-81 AVENUE DE PARIS ET 7 RUE HENRI BARBUSSE – VILLEJUIF

VALEUR VÉNALE : 9 100 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Commune de Villejuif

Mme Agnès BARRIERE
(A-BARRIERE@villejuif.fr)

2 – Date de consultation

Date de réception

Date de visite

Date de constitution du dossier « en état »

: 18/04/2019

: 25/04/2019

:

:

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Avis domanial sur les conditions financières de cession de propriétés situées 77-81 avenue de Paris et 7 rue Henri Barbusse à Villejuif

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Descriptif du bien évalué : Section B n° 56, 142, 143, 161 et 176

La commune de Villejuif envisage la cession globale des diverses propriétés à un promoteur immobilier pour la réalisation d'un programme de grande envergure qui comprendra : « un complexe de bureaux et de services, une conciergerie, un espace de coworking, un auditorium pouvant accueillir 300 personnes, une crèche de 40 berceaux, une salle de sports, un restaurant inter entreprise, un mur d'escalade et son club sportif, 550 places de stationnement dont un parking de 100 places ouvert au public, des locaux associatifs avec une auberge des idées et une ferme urbaine ». L'ensemble du programme à réaliser comprendra une superficie totale de 18 200 m² de surface de plancher.

Visé et annexé à ma délibération n° 75/2019
en date du 20 mai 2019

Le Maire de Villejuif



5 - SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : Commune de Villejuif
- Situation d'occupation : Libre d'occupation

6 - URBANISME ET RESEAUX

Zone UA du PLU approuvé le 16/12/2015.

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE : PAR COMPARAISON

La commune de Villejuif envisage de céder le bien et souhaite préalablement obtenir l'avis du Domaine sur les conditions financières de la transaction :

Après enquête et sous réserve des informations fournies, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale du bien concerné peut être estimée à 9 100 000 €.

Le montant envisagé de la transaction, à savoir 10 000 000 €, n'appelle pas d'observation particulière.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le Directeur Départemental
des Finances Publiques

Par Procuration


L'Administratrice
Catherine ALBERT



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 076/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : MODIFIE L'ARTICLE 2 DE LA DÉLIBÉRATION N° 18/165 DU 20 NOVEMBRE 2018 : VALIDE LE COMPTE RENDU DE LA GESTION PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94) DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES NUMÉRO 5 DES "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7"

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune,

VU la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juin 1995 décidant l'adhésion de la Commune de Villejuif au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (S.A.F.94) et approuvant ses statuts,

VU la délibération du Conseil municipal du 6 mai 2004 décidant la mise en place de "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7" et fixant les modalités d'intervention du Syndicat Mixte d'Action Foncière dans ces périmètres,

VU la délibération du Conseil municipal du 1^{er} juin 2006, décidant la saisine du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition par exercice du droit de préemption de la propriété située dans le périmètre d'études n°5 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7", 62^{ter}, avenue de Paris & 2, rue Reulos, cadastrée section O numéro 10,

VU la délibération n°B-2006-25 du Bureau Syndical du 31 mai 2006, décidant l'acquisition par voie de préemption de la propriété située dans le périmètre d'études n°5 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7", 62^{ter}, avenue de Paris & 2, rue Reulos, cadastrée section O numéro 10,

VU la délibération n° 165/2018 du Conseil municipal du 20 novembre 2018, validant le compte rendu de la gestion par le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) du périmètre d'études numéro 5 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7",

VU la convention de portage foncier (opération 170) signée entre la Commune de Villejuif et le SAF 94,

VU le compte rendu de la gestion par le SAF 94 du périmètre d'études numéro 5 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7",

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que le périmètre d'études numéro 5 des "SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD-7", est clos par la cession de la seule propriété qui le constituait et qu'il convient maintenant que la Commune valide le compte rendu de la gestion par le SAF 94 de ce périmètre d'études,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a, lors de sa séance du 20 novembre 2018, validé le compte rendu de la gestion par le SAF 94 de ce périmètre d'études,

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la délibération n° 165/2018 du Conseil municipal du 20 novembre 2018 est erroné et que le solde de l'opération de portage est débiteur en dépenses et non créditeur en recettes pour la Commune comme indiqué par erreur.

CONSIDÉRANT qu'il convient donc de modifier l'article 2 de ladite délibération pour permettre le règlement des sommes dues,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de la délibération n° 165/2018 du Conseil municipal du 20 novembre 2018 est modifié comme suit :

"Dit que du solde débiteur en dépenses qui s'élève à 14.804,43 euros (QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE EUROS ET QUARANTE-TROIS CENTS), sera inscrit au budget de l'année 2019".

ARTICLE 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Madame la Présidente du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne.
- Madame la Trésorière de la Commune.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 7 voix contre ; 10 abstentions



OBJET : SUPPRESSION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES RD7-3 DES SEPT PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES RIVES RD7, DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

Vu et annexé à ma délibération n° 0761/2019
 en date du 20 mai 2019

Le Maire de Villejuif





VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YÉBOUET, Mme ESCLANGON, M. LÉCAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22 / 05 / 2019

Le Maire



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 077/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : AVIS FAVORABLE AU LANCEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLEJUIF SUR LE PÉRIMÈTRE DU PARC SITUÉ SUR LE STADE GABRIEL THIBAUT - PARCELLE O226.

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial (EPT) « *Grand-Orly Seine Bièvre* »,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-10,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-49 à L.153-59 et L.300-1,

VU la délibération n° 133/2015 du 16 décembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de Villejuif,

CONSIDÉRANT que le projet de réalisation de minimum quatre courts de tennis couverts est d'intérêt général car il permettra d'apporter une réponse significative aux besoins en équipements sportifs et d'améliorer le cadre de vie des habitants,

CONSIDÉRANT que l'opération d'aménagement projetée sur le parc de la parcelle O226 nécessite de passer par une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, prévue par l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDÉRANT que la mise en compatibilité portera sur le document graphique au niveau du parc présent sur la parcelle O226,

CONSIDÉRANT que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est l'autorité compétente, depuis le 1^{er} janvier 2016, pour engager une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Villejuif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : Donne un avis favorable au lancement par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre d'une procédure de déclaration de projet, portant sur l'intérêt général du projet de réalisation de minimum quatre courts de tennis couverts avec vestiaire, d'un club-house et de locaux annexes sur le parc présent sur la parcelle O226.

ARTICLE 2 : Autorise la mise en compatibilité du document d'urbanisme de Villejuif sur la zone « *parc* » au document graphique sur la parcelle O226.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
-Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
-Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 6 voix contre ; 11 abstentions



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019

Le Maire



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 078/2019

SÉANCE DU 20 MAI 2019

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BOUCLIER DE SÉCURITÉ »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CR 10-16 du 21 janvier 2016 du Conseil Régional d'Ile-de-France,

VU la délibération n°CP 16-132 du 18 mai 2016 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France, relative à la mise en œuvre du bouclier de sécurité,

VU les délibérations n°CP 16-551 du 16 novembre 2016 et n°CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relatives au règlement d'intervention régional,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT que les dépenses afférentes à l'équipement de la police municipale sont éligibles, permettant de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont inscrites au budget communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif dit «*bouclier de sécurité*», pour le soutien à l'équipement de la police municipale de Villejuif.

Article 2 : Dit que les recettes seront inscrites au chapitre 13 du budget communal.

Article 3 : Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mobilisation et la réalisation de cette subvention.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 9 voix contre ; 10 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIÈRE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019



OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS 1 PROJETS BATIMENTS ET 2 PROJETS D'AMENAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES RELATIFS AUX PRESTATIONS DE SERVICES DE BUREAU D'ÉTUDES ET DE CONCEPTION

VU le code général des collectivités territoriales.

VU l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015.

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 notamment les articles 12I, 33, 66 à 68, 78 et 80,

VU la délibération n°19-2018 du 22 février 2018 portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT les réhabilitations, rénovations, extensions et créations tant en suprastructures qu'en infrastructures à développer et mettre en œuvre par un bureau d'études externes pour le compte de la Ville de Villejuif,

CONSIDÉRANT la nécessité, pour ce faire, de procéder au lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme d'accords-cadres mono attributaires de prestations intellectuelles à bons de commande mono attributaire,

CONSIDÉRANT la validation de la Commission d'Appel d'Offres le 14 mai 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Attribue l'appel d'offres ouvert lot 1 de conception et d'étude techniques des projets de bâtiments d'entreprises Architectural Ingénierie Conseil / Studio JMR International.

Article 2 : Attribue l'appel d'offres ouvert lot 2 de conception et d'étude techniques des projets d'aménagement d'infrastructures et paysagers à l'entreprise BATT.

Article 3 : Dit que chaque accord-cadre mono-attributaire à bon de commande débutera à compter de sa notification pour un an et pourra être renouvelable trois fois sans excéder quatre années d'exécution consécutives.

Article 4 : Dit que le montant maximum annuel du lot 1 est de 400 000 €HT (480 000€ TTC) et du lot 2 de 200 000 €HT (240 000€ TTC) et que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres n°011 et 21 du budget communal prévu à cet effet.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires au marché et tous les actes afférents.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 19 voix contre



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22/05/2019
Le Maire

sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 080/2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE MATÉRIELS ET MOBILIERS POUR LE GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 notamment les articles 12I, 25, 33 et 66 à 68,

VU la délibération n°19-2018 du 22 février 2018 portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquisition de matériels et de mobiliers nécessaires au fonctionnement du nouveau groupe scolaire Simone Veil de la ville de Villejuif,

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres lancée le 6 mars 2019,

CONSIDÉRANT la validation de la Commission d'Appel d'Offres le 14 mai 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Attribue l'appel d'offres ouvert relatif à l'installation et la fourniture de matériels et mobiliers pour le nouveau groupe scolaire Simone Veil à l'entreprise **MC MOBILIER**.

Article 2 : Dit que la durée du marché est de 8 semaines à compter de sa notification.

Article 3 : Dit que le montant forfaitaire est de **219 595,09 €HT, soit 263 514,11€ TTC**.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres n°21 du budget communal prévu à cet effet.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires au marché et tous les actes afférents.



Franck LE BOIELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 26 voix pour ; 8 voix contre ; 9 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h10.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE (arrivée à 20H50), M. OBADIA, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL (arrivée à 19h20), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, Mme YAPO (départ à 23H50), Mme BERTON, M. YEBOUET, Mme ESCLANGON, M. LECAVELIER, Mme PIDRON, Mme ARLÉ, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS, M. HAREL (départ à 23H35), M. VIDAL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (arrivée à 19h23), Mme KADRI (arrivée à 19h42), M. GIRARD, M. BULCOURT (arrivée à 19h42)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme OUCHARD	par Mme DUBOILLE
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. MOSTACCI	par M. MILLE
M. FERREIRA NUNES	par M. GIRARD
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme BOYER	par M. LIPIETZ
Mme HAMIDI	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE

Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON à partir de 19H23
Mme KADRI	Mme LEYDIER jusqu'à 19H42
M. BULCOURT	Mme CORDILLOT jusqu'à 19H42
Mme TIJERAS	par M. HAREL jusqu'à 23H35
Mme TIJERAS	par Mme DA SILVA PEREIRA à partir de 23H35
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET à partir de 23H35
Mme YAPO	par Mme GRIVOT à partir de 23H50

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MONIN, M. GABORIT
Mme LOUDIERE jusqu'à 20H50

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 20 mai 2019

Le 22.05.2019

Le Maire



sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 081/2019

SEANCE DU 20 MAI 2019

OBJET : MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL

VU le Code de la Commande Publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la délibération n°71/2015 du Conseil Municipal du 26 juin 2015 désignant les membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du nouveau groupe scolaire composé de dix-sept classes sur le terrain des réservoirs,

VU la délibération n°70/2015 du Conseil Municipal du 26 juin 2015 autorisant le lancement de la procédure de concours et autorisation de signature du marché,

VU la délibération n°69/2015 du Conseil Municipal du 26 juin 2015 approuvant le programme, le planning prévisionnel de l'opération et l'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération,

VU le marché initial n°36044 de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du nouveau groupe scolaire composé de dix-sept classes sur le terrain des réservoirs, conclu le 26 avril 2016 avec le groupement Dominique COULON & associés architecte mandataire du groupement des cotraitants BATISERF / INGENIERIE / SOLARES BAUEN / BET GILBER JOST / E3 ECONOMIE / EURO SOUND PROJECT,

VU la délibération n°153/2016 du Conseil Municipal du 14 octobre 2016 de détermination du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre et approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec Coulon et associés architecte mandataire du groupement,

CONSIDÉRANT la nécessité de confier une mission complémentaire à la maîtrise d'œuvre Dominique COULON & Associés mandataire du groupement, afin de réaliser le Dossier de Consultation des Opérateurs Économiques relatif à la fourniture et l'équipement en matériels et mobiliers scolaires du nouveau groupe scolaire Simone Veil pour un montant forfaitaire IHT de 10 000 €,

CONSIDÉRANT la modification de marché n°2 de la maîtrise d'œuvre correspondante inférieure à 5% du montant total du marché de maîtrise d'œuvre n°36044.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Approuve la modification n°2 du marché de maîtrise d'œuvre n°36044 pour une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un dossier de consultation des opérateurs économiques pour la fourniture et l'équipement en mobiliers et matériels scolaires du nouveau groupe scolaires Simone Veil.

Article 2 : Dit que le montant de cette mission est de 10 000 €HT, soit 12 000 € TTC représentant 0,55% d'augmentation du marché initial n°36044.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre n°23 du budget communal prévu à cet effet.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires au marché et tous les actes afférents.



Franck LABOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 31 voix pour ; 12 abstentions

MODIFICATION DE MARCHÉ N°2

Objet : Modification de marché n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Dominique COULON & associés architecte mandataire du groupement avec les cotraitants BATISERF INGENIERIE / SOLARES BAUEN / BET GILBER JOST / E3 ECONOMIE / EURO SOUND PROJECT pour la construction d'un nouveau groupe scolaire de 17 classes sur le terrain dit « des Réservoirs » et dénommé actuellement Simone Veil

A – LES PARTIES

Collectivité territoriale

La Ville de Villejuif

Hôtel de Ville - Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94807 VILLEJUIF CEDEX

Représentée par: **Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire**

Et

1^{er} Cotraitant et Mandataire

Dominique COULON & associés

13 rue de la tour des pêcheurs

67000 Strasbourg

SIRET N° 415 153 691 00027

Représenté par : Monsieur Dominique COULON, gérant

2^{ème} Cotraitant

Batiserf Ingénierie

11 boulevard Paul Langevin

38600 FONTAINE

SIRET N°310 719 711 00056

Représenté par : Monsieur Philippe CLEMENT

3^{ème} Cotraitant

Solares Bauen

1 boulevard de Nancy

67000 Strasbourg

SIRET N°484 741 426 00049

Représenté par : Monsieur Camille BOUCHON

4^{ème} Cotraitant

BET Gilbert Jost

12 place de Bordeaux

67000 Strasbourg

SIRET 440 772 663 00025

Représenté par : Madame Annie PIKARD

5^{ème} Cotraitant

E3 Economie

18 avenue François Mitterrand

67200 Strasbourg

SIRET N°320 940 315 00023

Représenté par : Madame Danièle ICHTERTZ

6^{ème} Cotraitant

EURO SOUND PROJECT (EPS)

19, rue Jacobi Netter

97200 Strasbourg

SIRET N°434 126 595 00025

Représenté par : Monsieur Yves KAYSER

Vu et annexé à ma délibération n° 081/2010
en date du 20 mai 2010



B – RAPPELS CONCERNANT LE CONTRAT

Suite à un concours, le marché n° 36044 de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire Simone VEIL a été conclu le 29 avril 2016 avec le groupement d'entreprises susvisées pour une mission de base provisoire de 1 409 162,70 €HT, soit 1 690 995,24 €TTC avec un taux de rémunération de 11,008% basé sur un montant de travaux de 12 801 260 €HT. Cette mission de base était assortie de missions complémentaires dont le montant total global et forfaitaire était de 408 419,00 €HT, soit 490 102,80 €TTC.

Le montant total, de rémunération base et des missions complémentaires, était de 1 817 581,70 €HT, soit 2 181 098,04 €TTC.

La répartition de ces montants entre cotraitants figure dans les annexes 1,2 et 3 à l'acte d'engagement du marché initial.

En phase APD, montant prévisionnel définitif des travaux a été arrêté fixant ainsi le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre. Il a été établi le 17 novembre 2016 par notification de la modification de marché N°1 que le montant total de rémunération de base provisoire devenait définitif sans changement assortie des mêmes missions complémentaires forfaitaires, du montant de travaux et du même taux de rémunération.

En phase DET, il est nécessaire de réaliser une mission complémentaire aux travaux objet de la présente modification de marché N°2.

C - OBJET DE LA MODIFICATION DE MARCHÉ N°2

Dans le cadre de l'opération, une mission complémentaire dite « mobilier » a été demandée par la maîtrise d'ouvrage en phase chantier à la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de la production des pièces marchés (CCTP, DPGF et plans) et de l'analyse des offres des sociétés pour un montant de 10 000 € HT (12 000 €TTC). Seul le mandataire est impacté par cette mission.

En conséquence la mission de base du marché de maîtrise d'œuvre reste inchangée, soit :

- mission de base définitive de 1 409 162,70 €HT, soit 1 690 995,24 €TTC avec un taux de rémunération de 11,008% basé sur un montant de travaux de 12 801 260 €HT.
- missions complémentaires dont le montant total global et forfaitaire passe de 408 419,00 €HT (490 102,80 €TTC) à 418 419,00 (502 102,80 €TTC).

Le montant total, de rémunération base et des missions complémentaires de 1 817 581,70 €HT (2 181 098,04 €TTC), passe à 1 827 581,70 €HT (2 193 098,04 €TTC). Cela représente une augmentation de 0,55% du marché de base.

La répartition de ces montants entre cotraitants figure dans les annexes 1,2 et 3 jointes à l'acte d'engagement et qui figurent également dans cette modification de marché N°2.

D - RECOURS

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification de marché, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Le titulaire du marché renonce à tous recours fondés sur des faits antérieurs à la signature de la présente modification de marché.

Fait à VILLEJUIF, le

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France

Dominique COULON & Associés
Gérant